SYNDICALISME ET POLITIQUE

Parti Socialiste
Secrétariat National à la Formation
12, cité Malesherbes
75 009 Paris

Tél. : 878.40.73



Fondation Jean-Jaurès

SYNDICALISME ET POLITIQUE

Parti Socialiste
Secrétariat National à la Formation
12, cité Malesherbes
75 009 Paris

Tél. : 878.40.73

Fondation Jean-Jaurès

SOMMAIRE

Syndicalisme et politique : pourquoi ? 3

PREMIERE PARTIE :
HISTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL

A. Les origines du mouvement ouvrier (fin du XVII[e]-fin du XIV[e] siècles) 7
B. Le débat entre partis et syndicats (1895-1906) 14
C. La Charte d'Amiens (1906) 18
D. Recherche difficile d'un consensus entre socialistes et communistes — Scissions et réunifications (1906-1945) 22
E. L'émiettement après la Libération 26

DEUXIEME PARTIE :
PROBLEMES D'AUJOURD'HUI

A. L'apolitisme des syndicats est-il possible ? 32
B. Les courants politiques au sein des syndicats 36
C. Syndicats et partis dans l'entreprise 43
D. Les syndicats et les programmes politiques 48
E. Les syndicats en régime socialiste 57

BIBLIOGRAPHIE 61

SYNDICALISME ET POLITIQUE

POURQUOI ?

PARCE que syndicalisme et partis socialistes trouvent leur origine commune dans l'histoire du mouvement ouvrier.

PARCE qu'ils sont la manifestation d'une même volonté d'émancipation de la part des travailleurs.

Mais aussi,
PARCE que leur fonction et les terrains où ils s'insèrent sont différents et ne peuvent être confondus.

PARCE que l'histoire récente du mouvement ouvrier en France a profondément modifié les conditions de luttes politiques et syndicales.

PARCE que, pour les militants socialistes engagés dans ces luttes, le problème du rôle politique du syndicalisme et les rapports entre syndicats et partis sont un problème quotidien.

Fondation Jean-Jaurès

Le syndicalisme est un phénomène complexe, qui touche des couches sociales nombreuses. Il est impossible de traiter ici de tous les aspects du syndicalisme. C'est pourquoi nous avons choisi de laisser de côté toutes les formes du syndicalisme qui ne concernent pas directement les salariés.

Compte tenu de la diversité des terrains où il s'insère, l'étude du syndicalisme des salariés, dans ses rapports avec le mouvement socialiste et la politique, d'une façon plus générale, est en soi un problème assez vaste pour que cette brochure n'aille pas au-delà.

Cela n'exclut évidemment pas que le Secrétariat à la Formation consacre ultérieurement d'autres brochures au syndicalisme des non-salariés : syndicats agricoles, mouvements étudiants, associations professionnelles d'artisans et de commerçants, groupements patronaux.

Gérard DELFAU

Délégué Général à la Formation.

Le présent texte constitue l'édition entièrement refondue de la brochure : « Les Syndicats et le Socialisme ». Elle a été revue et actualisée sous la responsabilité du Secrétariat à la Formation, par une équipe de militants appartenant à toutes les confédérations syndicales et animée par Jean-Paul BACHY, Délégué national au Travail et à l'Emploi.

PREMIERE PARTIE

L'HISTOIRE DU MOUVEMENT SYNDICAL

Le syndicalisme est en France une composante importante du mouvement socialiste. Analyser les rapports entre syndicalisme et politique, c'est, en effet, dans notre pays, retracer toute l'histoire du mouvement syndical. Au sein de ce qu'on peut appeler « la nébuleuse initiale » du mouvement ouvrier, la distinction des actions proprement politiques, syndicales ou économiques, ne s'est faite que tardivement. De l'anarcho-syndicalisme au mouvement syndical contemporain, la Charte d'Amiens marque un tournant décisif. Il reste que depuis cinquante ans, l'histoire des partis se réclamant du socialisme et celle des organisations syndicales ont été très étroitement liées. Les causes profondes des scissions et des rares réunifications syndicales sont, on le sait, d'abord d'ordre politique.

QUATRE ÉTAPES ESSENTIELLES

Etalée sur plus de cent ans, l'histoire des rapports entre le mouvement syndical et le socialisme semble suivre une double évolution, en apparence contradictoire : d'une part, le développement d'un syndicalisme, qui, par sa force même, devient de plus en plus indépendant des organisations politiques ; d'autre part, un accroissement constant des responsabilités politiques du syndicalisme.
On peut distinguer, dans cette histoire, quatre grandes périodes :

I. — Ce qu'on peut appeler la période originelle du mouvement ouvrier qui s'achève en 1895, avec la création de la C.G.T.

II. — La période qui se situe entre 1895 et l'adoption de la Charte d'Amiens en 1906.

III. — Celle qui va de 1906 jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale. Cette période est marquée par l'essor considérable du syndicalisme, l'apparition du syndicalisme chrétien, et toute une série de scissions et de réunifications.

IV. — Enfin la période contemporaine qui a connu toute une série d'événements importants : l'explosion sociale de Mai 1968, l'effritement progressif du gaullisme, l'élection présidentielle du printemps 1974 ont eu, sur le mouvement syndical, des répercussions considérables. S'il est encore difficile d'en évaluer exactement la portée, il est certain que, chacun à leur manière, ils ont modifié fondamentalement les données traditionnelles du débat entre syndicalisme et politique.

Au-delà d'un **rappel nécessaire du passé** qui constitue **la première partie** de cette brochure, c'est donc surtout sur **les données actuelles du problème** qu'il convient d'insister. Tel est l'objet de la **seconde partie.**

A) LES ORIGINES DU MOUVEMENT OUVRIER

● L'EXISTENCE D'UNE LÉGISLATION RÉPRESSIVE EXPLIQUE L'AMBIGUITÉ DES FORMES D'ORGANISATION DU PROLÉTARIAT EN SES DÉBUTS

A l'origine du mouvement ouvrier, les travailleurs se sont tournés d'instinct vers l'idée d'association. Mais les formes prises par ces associations étaient souvent confuses. A la fois coopératives, mutuelles, embryons de syndicats ou cercles politiques, elles ne connaissaient pas la différenciation des tâches qui caractérise le syndicalisme actuel.

Cette confusion s'explique, du reste, par des impératifs très concrets. Faible, et encore peu organisé, le mouvement ouvrier, interdit par la loi, et menacé par les formes les plus diverses de répression, vit alors dans un état de semi-clandestinité. La loi Le Chapelier de 1791 déclare illégales toutes les formes de « coalitions », c'est-à-dire tous les groupes organisés en vue d'une pression de type politique ou économique, pour la défense des intérêts de telle ou telle catégorie. Cette loi, qui avait pour objet de faire éclater au nom de la libre entreprise le carcan des corporations de l'Ancien Régime, est restée en vigueur jusqu'en 1864. Aussi, les activités proprement syndicales ou politiques s'expriment-elles dans des sociétés de résistance souvent dissimulées sous la façade d'une mutuelle (caisse d'entraide, groupements éducatifs ou autre association tolérée). En doublant une mutuelle réellement existante, la société de résistance pourvoit aux secours de grève, au soutien des revendications, aux frais de tracts, de brochures et d'abonnements collectifs aux journaux ouvriers.

● ADOPTÉE EN 1791, LA LOI LE CHAPELIER INTERDIT TOUTE ACTION POLITIQUE ET PROFESSIONNELLE AUX SALARIÉS

« L'anéantissement de toutes les espèces de corporations étant l'une des bases de la Constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit (...) Les citoyens d'un même état, ou profession, les ouvriers et compagnons d'un art quelconque, ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni syndic, tenir des registres, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs (...)

Si, contre les principes de la Constitution, ils faisaient entre eux des conventions tendant à refuser de concert ou à n'accorder qu'à un prix déterminé le secours de leurs travaux, lesdites conventions seront déclarées inconstitutionnelles (...)

Si de telles délibérations, affiches apposées ou lettres circulaires, contenaient quelque menace contre les entrepreneurs, tous auteurs, instigateurs ou signataires des actes ou écrits, seront punis d'une amende de mille livres chacun, et de trois mois de prison (...)

Tout attroupement composé d'artisans, ouvriers, compagnons, ou excités par eux contre le libre exercice de l'industrie ou du travail est tenu comme attroupement séditieux, et, comme tel, sera dissipé par les dépositaires de la force publique, et puni selon toute la rigueur des lois (...) »

Loi Le Chapelier (Extraits).

● LA RÉVOLUTION DE 1848 :

Les premières sociétés ouvrières naissent entre 1830 et 1848 (« Société des Familles » d'Adolphe Blanqui, « Société des Saisons »). Des Allemands émigrés fondent la « Sociétés des Justes ». La lutte pour le droit d'avoir leurs propres organisations de défense se poursuivra pendant la majeure partie du siècle. Elle deviendra la lutte pour le droit syndical. Cette période est marquée par la grande révolte des canuts lyonnais en 1831, de caractère à la fois économique et politique. La révolution de 1848 est marquée par un formidable mouvement populaire qui aboutit à

la création des Ateliers nationaux chargés de résorber le chômage. Divers essais d'organisation ouvrière — « Etats généraux du Travail » et « Société des corporations réunies » — échouent avec les journées de juin, qui marquent le début de la réaction.

● LOI DE 1864 : SUPPRESSION DU « DÉLIT DE COALITION », RECONNAISSANCE DU DROIT DE GRÈVE

Conduit, pour des raisons tactiques, à chercher un appui du côté de la classe ouvrière à partir de 1860, l'empereur trouvera l'occasion souhaitée dans l'exposition de Londres en 1862. 183 délégués élus pourront pendant trois mois visiter l'exposition et surtout découvrir le mouvement ouvrier anglais, fortement organisé. Les rapports établis au retour constituent de véritables cahiers de doléances. Le Manifeste des soixante, publié à l'occasion de candidatures ouvrières à des élections législatives partielles, réclamait : l'abrogation de l'article 1791 du Code civil suivant lequel le maître était cru sur son affirmation en matière de paiement de salaire, l'abrogation de la loi contre les coalitions, la création de chambres syndicales, l'élargissement de la compétence des sociétés de secours mutuels, la réglementation du travail des femmes, la réforme de l'apprentissage, l'instruction primaire gratuite et professionnelle.

La reconnaissance de la liberté de coalition sera traduite dans les textes par la loi du 25 mai 1864 qui, malgré ses limites, devait cependant faciliter l'action ouvrière et permettre la transformation de nombreuses sociétés mutualistes en sociétés de résistance. La revendication de création de chambres syndicales sera reprise par la délégation très large — 312 ouvriers — constituée par élection à l'occasion de l'exposition universelle de Paris en 1867. Une commission ouvrière remit ses vœux au gouvernement, qui se prononça en faveur de la tolérance des chambres syndicales. De 1868 à 1870, 67 chambres syndicales se constituent ; les premières fédérations nationales se créent dans les cuirs et peaux et chez les ouvriers du bronze. En 1869 se forme même une chambre fédérale des sociétés ouvrières de Paris, première ébauche de confédération.

● 1864 : FONDATION DE LA PREMIÈRE INTERNATIONALE

En septembre-octobre 1864 une délégation ouvrière française participe à la fondation de l'Association Internationale des Travailleurs, la *Première Internationale* ; l'adresse inaugurale est rédigée par K. Marx, qui s'est efforcé de dégager les principes communs à tous les courants socialistes : syndicalistes anglais, proudhoniens et marxistes. Assez rapidement des sections vont se constituer à Paris, puis dans d'autres villes françaises, mais les effectifs sont faibles : quelques milliers de militants.

A partir de 1865, l'affrontement entre Napoléon III et la classe ouvrière s'aiguise : la France connaît alors une agitation sociale sans précédent. La crise économique de 1867-1868 provoque une première vague de grèves : Roubaix, Saint-Etienne, Marseille, Anzin, Paris, etc. L'intervention active de l'Internationale (grève des ouvriers bronziers de Paris, par exemple) amène l'Empire à lui intenter deux procès (fin 1867 et mai 1868). Mais bientôt les sections de l'Internationale se reconstituent autour de Eugène Varlin et Benoît Malon à Paris, André Bastelisa à Lyon, Emile Aubry à Rouen. Leur action est essentielle pour le soutien des grévistes lors de la deuxième grande vague de conflits sociaux de l'Empire (1869-1870), notamment à la Ricamarie et Aubin, où la troupe tire sur les travailleurs.

Sur le plan idéologique, ce syndicalisme révolutionnaire avant la lettre — car ce n'est pas un parti politique ouvrier, ni un syndicat purement corporatif, mais bien un mouvement original, spontané et organisé à la fois, de la classe ouvrière — évolue d'un proudhonisme étroit initial à un proudhonisme élargi, d'un mutuellisme au collectivisme, c'est-à-dire une société où les producteurs géreraient eux-mêmes les moyens de production collectivisés.

L'influence de Proudhon, très forte dans la classe ouvrière française sous l'Empire, décline donc au sein de l'Internationale, dans les années 1868-1871, au profit de celle de Karl Marx et de Michel Bakounine.

● 1871 : LA COMMUNE DE PARIS

Le 18 mars 1871 le peuple de Paris se soulève contre le gouvernement de Thiers occupé à négocier avec les Allemands. C'est

la Commune, l'épisode révolutionnaire le plus glorieux du XIX[e] siècle. La Commune a un double caractère : à la fois patriotique et révolutionnaire. Sociologiquement les communards représentent le Paris ouvrier et artisan : sur les 65 membres du Conseil général, 25 sont des ouvriers, dont Eugène Varlin, le relieur, Camélinat, le mouleur, et Frankel, le bijoutier. Son principal mérite, selon Karl Marx, a été d'exister, de fonctionner, de prouver qu'un pouvoir révolutionnaire à forte participation ouvrière pouvait établir un nouvel Etat transitoire fondé sur le peuple en armes, élisant et révoquant ses responsables.
La répression versaillaise (les troupes de Thiers) fut atroce : autour de 25 000 communards tués, 10 000 déportés et emprisonnés. Le mouvement ouvrier en sortit meurtri pour quelques années. En revanche, l'exil de plusieurs milliers de communards en Angleterre, Belgique et Suisse allait provoquer de grands débats théoriques et donner à la classe ouvrière française de nouvelles bases idéologiques : analyse marxiste, par l'intermédiaire de Jules Guesde, et influences anarchistes (Bakounine). Ce fait est capital pour la compréhension de l'originalité du syndicalisme français qui se constitue dans les années 1890-1914.

● LOI DE 1884 : RECONNAISSANCE DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET DES SYNDICATS

La Troisième République est née en 1875 ; soucieuse d'assurer ses fondements, elle tente une politique de récupération du mouvement ouvrier. Une première proposition de loi comportant la reconnaissance légale des chambres syndicales déposée en 1876 est ensuite retirée par son auteur ; en 1880 le gouvernement de Jules Ferry rédige un nouveau texte qui, après une série de modifications, deviendra la loi du 21 mars 1884, laquelle apparaîtra aux yeux de Waldeck-Rousseau, ministre de l'Intérieur, comme le meilleur moyen pour cantonner l'action syndicale dans l'effort d'amélioration de la condition humaine et la détourner de la tentation révolutionnaire. Le syndicalisme pourra désormais œuvrer au grand jour.

● DANS CES CONDITIONS, LE MOUVEMENT OUVRIER PEUT SE STRUCTURER, SE RENFORCER, SE FÉDÉRER

En même temps, les socialistes s'organisent politiquement au sein de la Première Internationale (1864-1876) qui disparaîtra sous les dissensions de plus en plus aiguës entre marxistes, travaillistes et anarchistes (bakounistes) puis de la Seconde, créée en 1889. Celle-ci va pousser des groupes pour former les premiers partis socialistes nationaux. De même, les divers groupes syndicaux, fédérations professionnelles et bourses du travail, vont se rassembler.

● 1886 : CRÉATION DE LA FÉDÉRATION DES CHAMBRES SYNDICALES

Pour élargir leur audience, les guesdistes créent en 1886 la Fédération des Chambres Syndicales, regroupant des fédérations d'industrie et des syndicats isolés et dont les congrès se tiennent en même temps que celui du parti guesdiste (Parti Ouvrier Français). Son influence demeurera faible.

● 1892 : CRÉATION DE LA FÉDÉRATION DES BOURSES DU TRAVAIL

Fondée en 1892, pour soustraire le mouvement ouvrier à l'influence des guesdistes, la Fédération des Bourses du Travail est animée dès 1893 par Fernand Pelloutier. Ce dernier a rompu avec le guesdisme, quand celui-ci s'est opposé à la thèse anarcho-syndicaliste de la grève générale. Il prône un syndicalisme d'action directe, éliminant toute instance politique (donc le parti) dans la lutte des classes, entre la bourgeoisie et la classe ouvrière, ce qui suppose que les ouvriers deviennent leurs propres intellectuels. Il accorde de ce fait une grande importance à l'éducation. Pelloutier incarne le « syndicalisme révolutionnaire », influencé par l'anarchisme.

● 1895 : NAISSANCE DE LA C.G.T.

La Fédération des Chambres Syndicales et la Fédération Bourses du Travail rassemblées dans un congrès à Limoges en 1895 se dotent d'un secrétariat de coordination commun : *la Confédération Générale du Travail*. En 1902, la C.G.T. deviendra une confédération au sens actuel du terme, avant de se donner une charte des rapports parti-syndicat au Congrès d'Amiens en 1906.

● 1905 : NAISSANCE DE LA S.F.I.O.

Unification de plusieurs courants socialistes (notamment ceux de J. Guesde et J. Jaurès) au sein de la Section Française de l'Internationale Ouvrière.

Fondation Jean Jaurès

B) LE DEBAT ENTRE PARTIS ET SYNDICATS (1895-1906)

La période qui va de 1895 (création de la C.G.T.) à 1906 (congrès d'Amiens de la C.G.T.) est marquée par de profonds débats, concernant les rapports que doivent entretenir mouvement syndical et partis socialistes. Dès lors que se constituent des organisations distinctes, se pose en effet le problème de leurs relations. Plusieurs conceptions peuvent être envisagées. Il est important de les rappeler car elles marquent aujourd'hui encore profondément le mouvement syndical.

● LES THÈSES EN PRÉSENCE

Thèse travailliste : dépendance du parti par rapport au syndicat

Le travaillisme ne s'appuie sur aucun principe idéologique. Il est le produit d'une expérience historique. Née et appliquée en Grande-Bretagne, elle a peu de succès en France. Le syndicat domine le parti dans la mesure où le parti n'est qu'un outil créé par le syndicat et soutenu par lui, en vue de faire prévaloir, au plan législatif, des mesures favorables aux travailleurs. On sait aujourd'hui quel peut être le poids des trade unions dans la vie du « Labour Party », en Angleterre (les 3/4 des recettes du parti viennent des syndicats. La majorité des délégués au Congrès du parti sont désignés par les syndicats).

Thèse socialiste : parti et syndicat sur un pied d'égalité

Elle est défendue en France par Jean Jaurès puis, plus tard, par Léon Jouhaux. Selon celle-ci, parti et syndicat ont un terrain

d'action propre, mais doivent s'épauler réciproquement car leur adversaire (le capitalisme) et leur objectif (le socialisme) sont communs.

Thèse guesdiste (ou léniniste) : la soumission du syndicat au parti

D'inspiration marxiste et fort proche de la thèse que développe Lénine au même moment dans *Que faire ?* (1902), elle fait, au contraire, du syndicat la « courroie de transmission » du parti. Le syndicat, organisation économique de masse, est entraîné et guidé par le parti politique (socialiste ou communiste), qui est conçu comme l'avant-garde de classe révolutionnaire. C'est la thèse de la primauté du parti (seule expression de la conscience politique de classe des travailleurs) sur le syndicat (nécessairement réformiste par nature).

La courroie de transmission

« Les syndicats doivent être le collaborateur le plus diligent, le plus nécessaire du pouvoir d'Etat, dirigé dans toute son activité politique et économique par l'avant-garde consciente de la classe ouvrière : le Parti communiste. Ecole du communisme en général, les syndicats doivent être en particulier une école de gestion de l'industrie socialiste (et puis, progressivement, de l'agriculture) pour toute la masse des ouvriers, et ensuite pour tous les travailleurs (...)
De même que la meilleure fabrique dotée d'un excellent moteur et de machines de premier ordre se trouvera immobilisée si le mécanisme de transmission du moteur aux machines est abîmé, de même la catastrophe de notre construction socialiste est inévitable si le mécanisme de transmission du Parti communiste aux masses — les syndicats — est mal ajusté ou fonctionne mal. Cette vérité, il ne suffit pas de l'expliquer, de la rappeler, de la confirmer ; elle doit être fixée organiquement dans toute la structure des syndicats et dans leur activité de tous les jours. »

Lénine, *Du rôle et des tâches des syndicats dans les conditions de la nouvelle politique économique (1922)*, Œuvres choisies en deux volumes, Editions de Moscou, 1948, t. 2, p. 929, 934.

Thèse anarcho-syndicaliste (ou syndicaliste révolutionnaire) :
Elle comporte deux éléments : d'une part, l'héritage de Proudhon, qui voit dans le socialisme une forme d'autogestion syndicale des unités de production, et la disparition rapide de l'Etat ; d'autre part, un réflexe ouvriériste et unitaire, face aux divisions des idéologues marxistes, ou aux déviations parlementaristes social-démocrates, dont souffrent les partis ouvriers. L'anarcho-syndicalisme méfiant vis-à-vis des partis politiques est d'abord un repli sur le syndicalisme, perçu comme le seul organe « pur » et « de classe » au service des travailleurs ; il se suffit à lui-même pour transformer radicalement la société. C'est cette conception qui prévaut au Congrès confédéral de la C.G.T., à Amiens, en 1906.

Les anarcho-syndicalistes et la supériorité de l'action syndicale sur l'action politique :

« La besogne qui s'accomplit au syndicat est si réelle, si importante, et donne rapidement de si tangibles résultats — sans que soit négligée la besogne de propagande de révolution sociale —, que les militants qui s'y adonnent sont amenés à établir un parallèle entre l'action du groupe politique et celle du syndicat. Et il est naturel que, trouvant à celle-ci une incontestable supériorité, ils délaissent l'autre. »

Pouget Emile, *Le Congrès syndicaliste d'Amiens, Le Mouvement Socialiste,* 2e série, n° 182, p. 27.

● LES MODÈLES THÉORIQUES ET LA RÉALITÉ

Le problème des relations partis-syndicats est complexe. Il a été résolu par le mouvement ouvrier de façon fort différente dans les divers pays d'Europe occidentale.

En Grande-Bretagne, le syndicalisme a été pendant longtemps la seule forme d'organisation du mouvement ouvrier. Ce n'est qu'en 1900 que les Trade Unions ont créé de toutes pièces un groupement politique, le Labour Party, avec pour objectif précis de faire prévaloir au Parlement un certain nombre de réformes sociales.

Dans les Pays Nordiques, l'évolution est inverse. Ce sont les socialistes, d'abord groupés politiquement, qui suscitent la création d'une organisation syndicale, afin de donner au mouvement ouvrier une plus large assise et une dimension de masse.

L'originalité de la France tient à ce que mouvement syndical et mouvement socialiste connaissent un développement parallèle et simultané. Ni l'une ni l'autre des deux ailes du mouvement ouvrier français ne peut donc revendiquer antériorité ou prééminence. Et cela explique pour une large part la vigueur des débats qui marquent la période 1895-1906.

Fondation Jean-Jaurès

C) LA CHARTE D'AMIENS (1906) UNITE ET INDEPENDANCE

● POURQUOI LA CHARTE D'AMIENS ?
POUR TROIS RAISONS

a) **La volonté de préserver l'unité syndicale** face aux divisions du socialisme politique.

Vers 1898-1900 on compte au moins cinq tendances parmi les socialistes : Parti Ouvrier Français de Guesde, Parti Socialiste Révolutionnaire de Vaillant, Parti Socialiste Ouvrier Révolutionnaire d'Allemagne, Fédération des Travailleurs Socialistes de Brousse, parlementaires socialistes n'adhérant à aucun groupement comme Millerand et Jaurès... Ce qui inquiète les militants syndicalistes, qui ne veulent pas voir leur organisation se transformer en champ de bataille politique.

b) **Une réaction ouvriériste,** face aux « compromissions » des socialistes avec la démocratie parlementaire.

L'entrée au ministère du Commerce, alors chargé des questions du Travail, de Millerand, dénoncé pour avoir accepté de s'associer au général Gallifet, qui avait réprimé la Commune, est considérée comme la menace d'une politique visant à domestiquer les syndicats.

c) **Une réaction contre les excès de la doctrine guesdiste** visant à subordonner l'action syndicale à l'action politique.

Or, dans la mesure même où le courant guesdiste apparaît à l'époque comme le plus structuré et le mieux organisé sur le plan politique, les responsables et bon nombre de militants de la C.G.T. craignent sa mainmise sur leur organisation.

C'est à l'occasion du Congrès d'Amiens de la C.G.T. (8 octobre 1906), que les syndicalistes révolutionnaires (anarcho-syndicalistes) s'allieront aux réformistes de la Fédération du Livre pour soutenir une motion (qui deviendra la Charte d'Amiens) contre une proposition de la Fédération du Textile (Guesdiste) demandant l'établissement de relations privilégiées entre la C.G.T. et la S.F.I.O.

● LE TEXTE DE LA CHARTE D'AMIENS : LUTTE DES CLASSES ET RENVERSEMENT DU CAPITALISME

Méfiance à l'égard des partis, vocation universelle du syndicat, indépendance avant tout, tels sont les traits dominants de la Charte.

La lutte des classes

« La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat.
Le congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classes qui oppose, sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression tant matérielle que morale, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. »

L'indépendance du syndicat

« Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le congrès affirme l'entière liberté, pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors.
En ce qui concerne les organisations, le congrès décide qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale. »

La revendication

« Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-

être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail ; l'augmentation des salaires, etc. »

La révolution par la grève générale

« *Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.* »

Le rejet des partis

« *Le congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat.* »

● QUE PENSER DE LA CHARTE D'AMIENS ?

C'est un texte très important :

— puisqu'il est à la fois le point d'aboutissement et la conclusion des débats qui marquent à l'époque le mouvement syndical, et qu'il servira de référence constante au cours des générations suivantes et jusqu'à aujourd'hui ;

— car il marque de façon nette et pour la première fois la différenciation absolue des fonctions du mouvement syndical, et des partis se réclamant du socialisme ;

— parce qu'il permet le développement d'un mouvement syndical uni. Sans la Charte d'Amiens, sans doute la C.G.T. aurait-elle beaucoup plus souffert des divisions qui marquent à l'époque le socialisme politique, en dépit du congrès d'unification du Parti Socialiste en 1905.

C'est cependant un texte ambigu :

En affirmant la vocation universelle du syndicalisme dans la lutte des classes, et pour le renversement du capitalisme, il sous-estime le rôle décisif des partis pour la conquête du pouvoir d'Etat, et l'exercice des responsabilités gouvernementales.

C'est enfin un texte au destin malheureux :
— Si la C.G.T. se développe rapidement au lendemain du congrès d'Amiens sur les bases de la Charte qu'elle vient de voter, cette dernière n'empêchera pas ensuite les scissions, dont les motifs sont, on le sait, essentiellement politiques.

Fondation Jean-Jaurès

D) RECHERCHE DIFFICILE D'UN CONSENSUS ENTRE SOCIALISTES ET COMMUNISTES : SCISSIONS ET REUNIFICATIONS (1906-1945)

● 1906 — CONGRÈS S.F.I.O. DE LIMOGES

Un an après sa réunification et peu après le congrès d'Amiens, le Parti Socialiste S.F.I.O. prend acte de la position prise par la C.G.T. ; la résolution finale du Congrès de Limoges apparaît comme le signe d'un certain consensus après de longues années de méfiance et de division.

« Le congrès, convaincu que la classe ouvrière ne pourra s'affranchir que par le syndicalisme allant jusqu'à la grève générale et par la conquête de tout le pouvoir politique en vue de l'expropriation générale du capitalisme ; convaincu que cette double action sera d'autant plus efficace que l'organisme politique et l'organisme économique auront leur pleine autonomie ; prenant acte de la résolution du congrès d'Amiens qui affirme l'indépendance du syndicalisme à l'égard de tout parti politique et qui assigne en même temps au syndicalisme un but que le socialisme seul, comme parti politique, reconnaît et poursuit ; considérant que cette concordance fondamentale de l'action politique et de l'action économique du prolétariat amènera nécessairement, sans confusion, ni subordination, ni défiance, une libre coopération entre les deux organismes, invite tous les militants à travailler de leur mieux à dissiper tout malentendu entre la Confédération du Travail et le Parti Socialiste. »

Congrès de Limoges, Parti Socialiste, 1906.

● 1920 — CONGRÈS DE TOURS : SCISSION DU PARTI SOCIALISTE

La Révolution russe de 1917 bouleverse complètement les données et engendre la rupture des socialistes avec les communistes. Ces derniers, acceptant les « 21 conditions de la III^e^ Internationale », adhèrent à celle-ci et créent le P.C.F. Cette scission fait resurgir dans le mouvement syndical les causes de division provisoirement neutralisées depuis 1906.

● 1922 — CONGRÈS DE SAINT-ETIENNE : SCISSION DE LA C.G.T.

Les communistes, regroupés dans une fraction (les Comités Syndicalistes Révolutionnaires), s'opposent à la majorité confédérale conduite par Léon Jouhaux :

Ils reprochent aux dirigeants socialistes de la C.G.T. leur ralliement à l'Union Sacrée, pendant la guerre de 1914-1918, trahissant à leurs yeux, les conceptions internationales du mouvement ouvrier.

Ils acceptent la 9^e^ condition (rapports entre partis et syndicats) fixée par l'Internationale « Rouge », en contradiction avec les principes fixés par la Charte d'Amiens :

« Tout parti qui désire appartenir à la III^e^ Internationale communiste doit, systématiquement et avec persévérance, déployer une activité communiste au sein des syndicats, des conseils d'ouvriers et d'usines, des coopératives et autres organisations de masses d'ouvriers. Il est nécessaire d'organiser, au sein de ces organisations, des cellules communistes qui, par un travail constant et persévérant, devront gagner les syndicats, etc., à la cause du communisme. Au cours de leur travail quotidien, les cellules sont tenues de démasquer partout la trahison des social-patriotes et l'irrésolution du centre. Les cellules communistes doivent être entièrement subordonnées à l'assemblée du parti. »

9^e^ condition d'adhésion à la III^e^ Internationale.

Ils sont exclus par la majorité confédérale et créent la C.G.T.U. (Confédération Générale du Travail Unitaire) qui adhère à la III^e^ Internationale.

● 1934 — PACTE D'UNITÉ D'ACTION P.S.-P.C.

Avec ce pacte, signé entre le Parti Socialiste et le Parti Communiste pour faire place aux manifestations fascistes d'extrême-droite, se prépare le programme de Front Populaire.

● 1936 — VICTOIRE ÉLECTORALE DU FRONT POPULAIRE

Cette nouvelle phase des rapports politiques entre socialistes et communistes a d'immédiates répercussions sur le syndicalisme ouvrier.

● 1936 — CONGRÈS DE TOULOUSE : RÉUNIFICATION DE LA C.G.T.

Un nouveau préambule aux statuts de la C.G.T.

« La liberté d'opinion et le jeu de la démocratie, prévus et assurés par les principes fondamentaux du syndicalisme, ne sauraient justifier ni tolérer la constitution d'organismes agissant dans les syndicats comme fractions, dans le but d'influencer et de fausser le jeu normal de la démocratie dans leur sein.
Les syndicats qui, par leur nature même et leur composition, rassemblent des travailleurs d'opinions diverses, font preuve de l'esprit le plus large pour maintenir leur unité.
Leurs statuts doivent prévoir les moyens de maintenir leur cohésion et assurent le maintien des syndicats dans leur rôle constant de défense des intérêts ouvriers.
Le mouvement syndical, à tous les échelons, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques, des sectes philosophiques ou autres groupements extérieurs. »

La portée de ce préambule

Il s'agit en fait d'une synthèse des deux conceptions opposées du syndicalisme qui sont confrontées depuis 1895. Les premiers paragraphes du Préambule restent dans l'esprit de la Charte d'Amiens, réaffirmant de façon catégorique la nécessité de l'indépendance syndicale. En revanche, la suite du texte n'exclut en rien la possibilité de prise de position politique.

Le Préambule de Toulouse suggère une autre éventualité qui n'avait encore jamais été envisagée : celle, pour le mouvement syndical, de répondre favorablement aux appels qui lui sont adressés par d'autres groupements, « en vue d'une action déterminée », ou de prendre lui-même « l'initiative de ces collaborations momentanées ».
Enfin le congrès lui-même condamne très fermement les fractions politiques au sein du mouvement syndical, et proclame l'incompatibilité des mandats politiques et syndicaux.
La synthèse réalisée à Toulouse est sans aucun doute le reflet du climat unitaire engendré par le Front Populaire. Positif, en ce qu'il permet une réunification syndicale et un essor sans précédent de la C.G.T., le Préambule, de Toulouse sera, malgré tout, sans lendemain.
Du point de vue des rapports entre syndicalisme et politique, le Préambule de Toulouse garde cependant toute son actualité. Il peut, aujourd'hui encore, servir de référence comme base de réunification syndicale.

● 1939 — NOUVELLE RUPTURE

La signature *du Pacte de non-agression entre l'Allemagne hitlérienne et l'Union soviétique* entraîne une nouvelle rupture. Il n'y a pas alors à proprement parler de scission, mais exclusion par la majorité socialisante du Bureau Confédéral des militants et dirigeants communistes. Une fois de plus un événement politique extérieur a des conséquences directes sur le mouvement syndical.

● SOUS L'OCCUPATION : NOUVEAU RAPPROCHEMENT

A l'inverse, un rapprochement s'opère à nouveau pendant l'occupation entre les deux courants de la C.G.T., qui se concrétise par *les accords dits du Perreux*. Réunifiée dans la lutte, la C.G.T. joue dans la Résistance un rôle très important. Mais, après l'euphorie de la Libération, une nouvelle scission se produit.

E) L'EMIETTEMENT

● 1948 : CRÉATION DE LA C.G.T. FORCE OUVRIÈRE

A la Libération, la C.G.T. compte 5 500 000 adhérents. Elle a deux secrétaires généraux (Benoît Frachon, communiste, ex-C.G.T.U., et Léon Jouhaux). Mais à la différence de l'avant-guerre, les communistes sont maintenant majoritaires et ce sont, cette fois, les socialistes qui, derrière Léon Jouhaux, s'organisent en tendance autour d'un hebdomadaire : « Force Ouvrière. » En avril 1948 ils constituent une nouvelle confédération : la C.G.T.-F.O.
D'une façon peut-être encore plus évidente que pour les précédentes, cette scission a des causes directement politiques.

Intérieures :

la rupture du tripartisme, marquée par l'exclusion des communistes du gouvernement Ramadier (4 mai 1947).

A la fois intérieures et extérieures :

le désaccord sur la contribution des U.S.A. à la reconstruction européenne, dans le cadre du Plan Marshall.

Internationale :

avec les débuts de la guerre froide. Se faisant à chaud, après l'échec des grandes grèves de 1947, et dans un climat agité, cette scission est plus grave que les précédentes. Elle laissera des traces plus profondes chez les partisans des deux principales tendances qui s'opposent.

● C.G.C.-C.F.T.C.-F.E.N.

Créée en 1944, la Confédération Générale des Cadres marque de son côté l'apparition d'un syndicalisme catégoriel faisant profession d'apolitisme. Compte tenu de l'affirmation de la C.F.T.C., syndicat chrétien, du choix que fait la F.E.N. de se constituer en fédération autonome, l'éventail syndical de l'après-guerre est marqué par l'émiettement. Depuis, rien de décisif n'est encore intervenu qui aille dans le sens d'une simplification de cet éventail. Les années 50 marquent un certain équilibre, chacune des grandes centrales ouvrières ayant alors son « correspondant » politique. En dehors même des liens P.C.-C.G.T., les rapports sont évidents entre la S.F.I.O. et Force Ouvrière. La C.F.T.C. trouve en outre dans le M.R.P. un prolongement politique non négligeable.
Cet équilibre n'est que provisoire.
— D'une part, la C.F.T.C. affirme son autonomie croissante à l'égard du M.R.P., dont l'évolution politique est contraire à la sienne.
— D'autre part, les liens entre la S.F.I.O. et F.O. se font peu à peu moins étroits que dans les premiers temps de la guerre froide.

● UN CAS PARTICULIER : LA F.E.N.

Un choix : autonomie et unité

« En 1947 se produit la scission syndicale qui pose aux enseignants le problème du choix entre la C.G.T. et la C.G.T.-FORCE-OUVRIERE. Le Congrès de la F.E.N., en 1948, décide de refuser ce choix qui signifie la scission de la Fédération et de maintenir son unité en refusant provisoirement d'adhérer à l'une des deux Centrales concurrentes : elle choisit ainsi la formule de l'autonomie provisoire, en se fixant pour objectif à terme de lutter pour la reconstitution de l'unité syndicale dans une centrale unique démocratique. En même temps, la F.E.N. laisse à ses adhérents le droit d'adhérer librement, à titre individuel, à la Confédération de leur choix. Cette possibilité ne fut utilisée que durant les premières années qui suivirent la scission, les Centrales ayant pris finalement la décision d'interdire la double affiliation. »

L'Enseignement Public, supplément au n° 7, mars 1970.

Ce choix est d'importance, car de 1948 (création de F.O.) à 1971 (Congrès d'Epinay) la F.E.N. se trouve être le seul lieu où socialistes et communistes peuvent continuer à dialoguer, même si c'est au prix de quelques éclats de voix.

Les positions actuelles de la F.E.N.

« Il n'est pas question, au nom d'une indépendance formelle, de nier qu'un accord entre les partis ouvriers serait de nature à faciliter l'unité syndicale, et réciproquement, qu'une absence d'accord rend cette unité plus difficile.
Mais étant à la fois pour la pluralité des partis politiques, que nous considérons comme une garantie démocratique indispensable (...) et pour l'unité du mouvement syndical, qui est dans la nature profonde de celui-ci, dans sa raison d'être, nous ne suivons pas ceux qui ne conçoivent cette unité possible qu'au moment où la gauche sera d'accord sur le plan politique.
Qui peut avoir l'assurance, en effet, qu'un tel accord serait, cette fois-ci, durable, surtout s'il ne dépassait pas les limites d'un accord électoral ? Et s'en tenir à ce parallélisme n'est-ce pas lier de fait le sort du mouvement syndical à celui des partis politiques, ce que nous refusons, convaincus que nous sommes de l'absolue nécessité de leur indépendance respective sous tous les régimes ? »

J. Marangé, Congrès National F.E.N.,
décembre 1971.

● UNE ÉVOLUTION : LA C.F.D.T.

De la C.F.T.C. à la C.F.D.T.

Négativement, l'idéologie du syndicalisme chrétien, qui apparaît avec la création de la C.F.T.C. en 1919, se dessine à l'origine par une opposition à la C.G.T. : refus du principe marxiste de la lutte des classes.

Positivement, le syndicalisme chrétien se réfère à l'orientation des encycliques.

A partir de 1946, sous l'action de la minorité de la C.F.T.C., regroupée autour des « Cahiers Reconstruction », son développe-

ment et son enracinement en milieu ouvrier suscite cependant une triple évolution :
affirmation de l'autonomie à l'égard des Eglises,
affirmation de l'indépendance par rapport aux partis, M.R.P. notamment,
apparition dans la C.F.T.C. d'une minorité favorable à une déconfessionalisation totale.
C'est ce courant « Reconstruction » qui, animé par Eugène Descamps, devient majoritaire et crée en 1964 la C.F.D.T.

Un choix : Le socialisme

Conduit par sa propre logique et favorable au Front Syndical Commun avec la C.G.T., la C.F.D.T. mène de 1964 à 1970 un effort d'élaboration doctrinale intense. Au Congrès d'Issy-les-Moulineaux, en 1970, la C.F.D.T. opte pour un socialisme fondé sur trois principes : socialisation des moyens de production, planification démocratique et autogestion.

« *La C.F.D.T. s'attache à élaborer avec les travailleurs des revendications concrètes qui aillent dans le sens d'une solution de fond à l'ensemble des problèmes posés, permettent une mobilisation, une lutte de classe offensive, et modifient les rapports de pouvoir. La revendication devient alors un acte collectif de classe, l'expression d'objectifs opposés aux choix capitalistes.*
Toutes les formes d'action ne peuvent en effet être considérées comme efficaces. Il n'est pas possible de séparer le contenu d'une revendication de la façon dont elle est élaborée et développée. La lutte anticapitaliste ne prend véritablement son sens que parce qu'elle s'inscrit dans une perspective d'instauration du socialisme démocratique. Il serait donc contradictoire de penser mener une lutte réellement anticapitaliste sans qu'il y ait développement de la capacité de décision des travailleurs.
Ainsi la lutte pour la mise en cause de la hiérarchie se traduisant au niveau des salaires, de la grille unique, de la réforme des classifications, de la lutte contre l'autoritarisme et le pouvoir patronal, préfigure et développe par là même notre conception d'un socialisme décentralisé qui s'appuie sur l'autogestion. »

Edmond Maire, *Pour un socialisme démocratique*, Paris, Epi, 1972.

DEUXIEME PARTIE

PROBLEMES D'AUJOURD'HUI

Syndicalisme et politique : les données actuelles

Si la situation du syndicalisme en France est aujourd'hui assez largement l'héritière des clivages intervenus juste après la Libération, les conditions de l'action syndicale ont changé et cette évolution n'est pas sans conséquence du point de vue des rapports du syndicalisme et de la politique.
Sur ce plan, la période actuelle se caractérise par une double évidence :

— On ne peut plus aujourd'hui concevoir de syndicalisme apolitique ;

— Les rôles propres des syndicats et des partis de gauche restent cependant distincts au niveau de l'entreprise comme au niveau de l'Etat.

L'indépendance syndicale demeure une exigence fondamentale des socialistes, aujourd'hui dans la société capitaliste comme demain sous un régime socialiste.

A) L'APOLITISME DES SYNDICATS EST-IL POSSIBLE ?

Les syndicats français sont-ils trop politisés ? Cette accusation, constante dans les milieux de droite, n'est pas sans effet sur l'opinion publique, voire sur une partie non négligeable du mouvement syndical lui-même ; elle fait partie des « idées reçues », sécrétées par l'idéologie dominante, et sert souvent d'argument pour expliquer le faible taux de syndicalisation des travailleurs français, par rapport, notamment, à ceux de certains pays étrangers.

• *LES « BONS » SYNDICATS...*

Il faut récuser énergiquement cette accusation.
D'abord parce que cet argument sert surtout à diviser le mouvement syndical. Implicitement, quand le pouvoir et ses alliés accusent certains syndicats d'être « politisés », cela signifie qu'il y aurait à leurs yeux des « bons » syndicats (ceux qui ne feraient pas de politique) et des « mauvais ». Ces « bons » syndicats, on les connaît ; ce sont généralement des « syndicats-bidon » à la botte du patronat ; des organisations sans représentativité : ceux qui, chez Citroën, Simca, ou ailleurs, servent de milice patronale ; ceux dont l'action, sous couvert de défendre des intérêts strictement catégoriels, aboutit en fait, le plus souvent, à diviser et à affaiblir les travailleurs dans leur ensemble.

• *L'EXEMPLE DES SYNDICATS ETRANGERS*

L'argument qui consiste pour le pouvoir et ses alliés à mettre en avant le cas de certains pays étrangers (Grande-Bretagne, Répu-

blique Fédérale Allemande, Pays Nordiques) comme exemple d'un syndicalisme « raisonnable », parce qu'apolitique, est singulier. Aucun syndicalisme n'est plus politisé que celui des trade-unions dont les liens avec le Parti Travailliste sont si étroits qu'ils aboutissent, en fait, à une cohabitation dans la même organisation. Les syndicats, sont, en tant que tels, adhérents au parti. De même les rapports entre la social-démocratie et les syndicats allemands ou nordiques sont beaucoup plus poussés que ceux de n'importe quel syndicat français avec un quelconque parti politique. Les syndicats américains prennent position à chaque échéance, et leur appui est souvent un atout décisif.

• *LE SYNDICALISME NE PEUT ETRE APOLITIQUE POUR QUATRE RAISONS*

• L'accroissement des responsabilités économiques de l'Etat amène de plus en plus les syndicats à se tourner vers les gouvernements pour la satisfaction de leurs revendications. D'où le développement de stratégies où les éléments politiques ont fatalement leur part.

• Toute revendication, si limitée soit-elle, au départ, pose des problèmes et impose des choix politiques. Pour lutter contre le chômage, ne parle-t-on pas de « politique » de l'emploi ? Que dire alors des revendications en matière de logement, ou de tranport, dont on sait l'importance croissante ?

• L'orientation et le contenu des revendications présentées par les syndicats supposent la recherche d'une certaine finalité. Obtenir tel avantage, oui... mais pourquoi celui-là plutôt qu'un autre, et pour quoi faire ? Aussi les syndicats sont-ils amenés à se donner des objectifs généraux qui, sans être des programmes, traduisent une certaine philosophie politique.

• Enfin, le poids des syndicats, en tant que groupes organisés, disciplinés et nombreux, malgré le faible taux de syndicalisation en France (20 %), ainsi que les droits qui leur ont été progressivement reconnus, font d'eux des forces politiques, par nature, même s'il n'est pas dans leur intention de jouer un rôle spécifiquement politique.

• *SYNDICATS DE LUTTE DE CLASSES — SYNDICATS REFORMISTES*

Il n'y a donc pas en France plus qu'ailleurs de syndicalisme qui soit neutre, qui soit apolitique. Prétendre le contraire est une forme d'inconscience ou d'hypocrisie. On a affaire simplement à des choix différents. D'un côté, il y a les syndicats qui se réclament de la lutte des classes, qui croient que, dans le cadre du système politique et social que nous connaissons, la satisfaction des revendications des travailleurs sera toujours provisoire, partielle et sans cesse remise en cause. D'où la volonté de créer les conditions d'un changement, en agissant de concert avec les forces politiques qui entendent l'assumer.

De l'autre, il y a les syndicats réformistes, ceux qui estiment que la société, telle qu'elle est, et malgré ses imperfections, est un cadre adéquat pour la satisfaction des revendications essentielles des travailleurs.

Refusant la lutte fondamentale pour le changement des rapports de production et des rapports sociaux, ils agissent du même coup comme si l'état actuel de la société devait rester intangible, dans ses fondements, tout en étant perfectible dans ses détails. La pression syndicale, au jour le jour, est alors un des facteurs d'équilibre interne de la société capitaliste et non plus un des éléments de la révolution sociale.

Défendre cette option peut se concevoir parfaitement. Certains peuvent préférer un régime capitaliste rendu moins sauvage à un régime socialiste. C'est, par exemple, l'attitude très ouvertement déclarée des syndicats américains. Mais ces derniers n'ont pas éludé le choix politique ; ils l'ont fait et le proclament.

Ce qui est dangereux, pour le combat ouvrier, c'est de laisser croire que le mouvement syndical peut être politiquement neutre. La dépolitisation **des salariés au profit du mouvement revendicatif de chaque jour, dont les limites s'inscrivent nécessairement dans la volonté ou la possibilité d'intégration par la société capitaliste, est sans aucun doute, à l'heure actuelle, un obstacle non négligeable sur la voie de la transformation économico-sociale.**

En revanche le choix clair pour un syndicalisme de lutte de classes ne signifie pas que les relations entre les organisations syndicales et les forces politiques soient aujourd'hui sans problème en France. Si la question des rapports entre partis et syndicats a profondément marqué l'histoire du mouvement ouvrier français elle est plus que jamais actuelle. Au niveau de l'entreprise, comme au niveau de l'Etat, le rôle respectif des syndicats et des forces politiques qui luttent pour le socialisme doivent converger. Mais elles ne se confondent pas. Assumer l'indépendance syndicale est — et demeurera demain en cas de victoire de la gauche — facteur d'enrichissement dans les luttes du mouvement ouvrier.

Fondation Jean-Jaurès

B) LES COURANTS POLITIQUES AU SEIN DES SYNDICATS

Une des difficultés auxquelles se heurte tout militant socialiste lorsqu'il entend adhérer à un syndicat, **ainsi que les statuts du parti lui en font obligation,** c'est le pluralisme du syndicalisme français et la diversité des courants politiques qui se manifestent au sein de chacune des grandes centrales syndicales.
Au-delà des positions de principe sur les rapports entre les syndicats et les partis de Gauche en tant qu'organisations, il est donc indispensable d'avoir une juste appréciation sur l'influence réelle des divers courants politiques au sein des organisations syndicales. Qu'en est-il des liens entre la C.G.T. et le Parti Communiste ? Quelle est la place des gauchistes dans le mouvement syndical ? Comment se répartissent les socialistes au sein des différentes centrales syndicales par exemple ?

I. LA C.F.D.T.

Elle évolue vite. Après avoir franchi le pas de la laïcisation, au congrès de 1964, elle a fait, en 1970, le choix du socialisme. Modérée dans certaines régions, très en flèche dans d'autres, elle subit des influences diverses, Parti Socialiste, P.S.U., etc. En octobre 1974, de nombreux militants C.F.D.T. ont participé aux Assises Nationales du Socialisme puis ont rejoint le P.S. Très attachée à son autonomie, elle est sans doute en revanche l'organisation qui, actuellement, s'efforce le plus d'approfondir le problème de la mission politique du syndicalisme.

II. FORCE OUVRIÈRE

C'est sans doute l'organisation qui affirme le plus hautement son indépendance à l'égard des partis. En fait on peut y reconnaître aujourd'hui trois courants principaux :

- un courant socialisant, hérité des liens privilégiés de la centrale avec la S.F.I.O. au lendemain de la Libération ;
- un courant gauchisant et anarcho-syndicaliste, très vivace dans certaines fédérations ou certaines régions ;
- un courant qui se veut apolitique, qu'exprime assez bien A. Bergeron, le secrétaire général, dont on peut dire qu'il emprunte un peu son style et ses méthodes au syndicalisme américain.

Les trois courants se rejoignent dans une égale méfiance à l'égard du parti communiste.

III. LA C.G.T.

« Dans l'esprit d'un grand nombre de personnes, il ne fait aucun doute que la C.G.T. n'est rien d'autre que le prolongement syndical du P.C.F. En fait, les choses sont loin d'être aussi simples. Les rapports évidents que la C.G.T. entretient avec le parti communiste sont complexes et mouvants. Ils ne se ramènent pas forcément à des rapports de domination et de subordination. Tout d'abord, la C.G.T. groupe environ 2 millions de syndiqués, c'est-à-dire un nombre d'adhérents six à sept fois supérieur à celui du P.C.F. Or, le parti groupe lui-même un grand nombre de militants non salariés : agriculteurs, artisans, commerçants... Dans ces conditions, et dans l'hypothèse la plus large, le nombre des communistes à la C.G.T. ne dépasse certainement pas 12 à 15 %.

Il reste que le P.C.F. est pratiquement la seule force politique organisée au sein de la C.G.T. De plus, sans être inscrits au P.C.F., un grand nombre d'ouvriers syndiqués sympathisent largement avec le parti communiste et votent pour lui aux élections. Cela donne à la C.G.T. une « coloration » bien particulière qui

la distingue radicalement des autres centrales. Mais la C.G.T. groupe aussi de nombreux travailleurs socialistes ou socialisants. »

A. Barjonet : *La C.G.T.*, Le Seuil, 1968, 190 p.

IV. LA F.E.N.

Des conditions très particulières de sa constitution, la F.E.N. a gardé l'organisation en tendances qui, à elles seules, sont un vrai microcosme de la gauche française.

« L'Ecole émancipée » (E.E.), héritière du courant anarcho-syndicaliste, a connu une forte poussée après mai 68 ; elle est aujourd'hui en régression, de même que le « Front unique ouvrier » (F.U.O.), d'inspiration trotskyste, liée à l'Organisation communiste internationale (O.C.I.). D'inspiration P.S.U., née de mai 68, « Rénovation syndicale » (R.S.), est la plus petite tendance de la F.E.N. Les deux tendances qui dominent la F.E.N. sont : « Unité, Indépendance et Démocratie » (U.I.D.) et « Unité et Action » (U.A.). U.I.D., encore appelée « courant autonome », représente la majorité des socialistes qui, au moment de la scission F.O./C.G.T., en 1947, refusèrent d'adhérer à l'une des deux centrales et choisirent l'autonomie. Elle est majoritaire au sein du S.N.I. (Instituteurs : le plus gros syndicat) et au niveau de l'appareil de la Fédération qu'elle administre depuis sa fondation. L'autre tendance importante, « Unité et Action » (U.A.) est majoritaire au S.N.E.S. (C.E.S. et lycées). Le S.N.E.-S.U.P. (Universités) après la période mouvementée de mai 1968 a porté à sa tête la tendance « Action syndicale » qui regroupe la majorité de ceux qui étaient hostiles au gauchisme.

Les militants communistes sont regroupés au sein de la tendance « Unité et Action » pour le premier et second degré, « Action syndicale » pour le supérieur. Quant aux socialistes, l'histoire complexe du P.S. explique qu'ils se retrouvent à des degrés divers à peu près dans toutes les tendances, ainsi d'ailleurs qu'au S.G.E.N. affilié à la C.F.D.T.

Au congrès de la F.E.N. de 1973 le vote sur l'orientation a donné les pourcentages suivants :

U.I.D. : 53,77 % ; U.A. : 33,64 % ; E.E. : 6,58 % ; F.U.O. : 3,52 % ; R.S. : 2,48 %.

ET LES GAUCHISTES ?

Le syndicalisme français a toujours été ébranlé par l'existence de courants libertaires ou trotskystes, que ce soit à la C.G.T. ou à Force Ouvrière. En outre, depuis vingt-vinq ans des ouvriers expriment leurs idées non conformistes, notamment dans la *Révolution prolétarienne,* revue syndicaliste révolutionnaire et dans le *Monde libertaire,* mensuel de la fédération anarchiste qui, en 1968, a participé à Carrare (Italie) à la création d'une internationale des fédérations anarchistes. Depuis plusieurs années aussi, ces militants se heurtent à l'appareil du syndicat, notamment à la C.G.T. où l'organisation et la discipline ne sont pas de vains mots.

Après les grèves de 1968 de nombreux gauchistes ont choisi d'adhérer à la C.F.D.T. ou à F.O. en raison de la liberté qui y règne et de l'existence de structures syndicales moins rigides qu'à la C.G.T. Mais certains militants révolutionnaires essaient également de s'infiltrer dans les sections de la C.G.T. La plupart insistent cependant sur la nécessité de s'organiser en dehors des syndicats afin d'élaborer une stratégie commune, de se tenir au courant des expériences menées dans les autres entreprises et de pouvoir « serrer les coudes » en cas de licenciement ou d'expulsion du syndicat.

Outre les périodiques trotskystes tels que *Lutte Ouvrière* et *Rouge,* qui tirent chacun trente mille exemplaires environ et font notamment le récit des grèves en cours par les grévistes eux-mêmes, une centaine de simples feuilles révolutionnaires sont distribuées irrégulièrement aux portes des usines ou des métros.

Les gauchistes arrivent-ils à convaincre tous les mécontents ? Il s'en faut de beaucoup. Peu nombreux et divisés, ces travailleurs se sentent souvent isolés. Certains d'entre eux voudraient que « la classe ouvrière donne naissance à une organisation politique nouvelle ». Mais ils se heurtent à deux séries d'obstacles. Premier obstacle : impossibilité pour les différentes chapelles, maoïste, trotskyste et anarchiste, de parler un langage commun et de définir une action unitaire.

Deuxième obstacle : les difficultés que les gauchistes rencontrent pour se faire comprendre de la masse des ouvriers. Comme ils le reconnaissent eux-mêmes dans leur presse, ils sont empêtrés dans une phraséologie fumeuse et semblent « des Martiens parlant la langue d'un autre monde ».

LE PLURALISME SYNDICAL AU SEIN DU PARTI SOCIALISTE

On peut regretter la division syndicale. Mais elle est un fait inhérent à l'histoire du mouvement ouvrier français.
Dans un tel contexte le Parti doit refuser, par respect pour l'indépendance syndicale, d'inciter ses militants à adhérer à telle organisation plutôt qu'à telle autre.

Les avantages pratiques d'une telle position l'emportent sur ses inconvénients.

Les inconvénients sont connus. Malgré ses sympathies pour tel ou tel syndicat, le Parti Socialiste n'a jamais eu au niveau syndical de relais de l'importance de celui que constitue la C.G.T. pour le Parti Communiste. Partout la confusion des tâches syndicales et politiques n'est pas sans danger. G. Marchais reconnaît lui-même que, dans ce cas, le syndicat risque d'absorber l'essentiel des énergies au détriment des luttes proprement politiques (cf. Conférence nationale du P.C.F. sur les entreprises, novembre 1971). C'est un problème que le Parti Socialiste ne connaît pas, n'ayant aucun lien privilégié avec telle ou telle centrale. Par ailleurs le syndicalisme lui-même est conscient du risque : on a pu noter l'extrême discrétion de la C.G.T. lors de la polémique engagée par le P.C. contre le Parti Socialiste (oct. 74-fév. 75). Par contre, la présence des militants socialistes dans les diverses organisations syndicales donne au Parti Socialiste la possibilité pratique de diffuser beaucoup plus largement ses idées et son programme. Il y gagne en rayonnement ce qu'il perd dans une certaine mesure en efficacité immédiate.

En outre, le fait de regrouper en son sein des militants d'organisations syndicales diverses est un facteur d'enrichissement idéologique évident, les militants de chaque syndicat pouvant faire bénéficier le Parti de leur apport propre et de leurs expériences respectives.

Enfin, le pluralisme syndical interne au P.S. est un atout. Il lui donne, en effet, une position stratégique capitale, qu'il peut utiliser dans la perspective d'actions unitaires, correspondant à ses options fondamentales : la stratégie d'union de la gauche. Syndicalement, les militants socialistes occupent une place charnière dans la société française.

CE QUE PENSENT LES SOCIALISTES :

— MOTION DU CONGRES DE PAU DU P.S. (1er fév. 1975)

Partant d'un différend avec F.O. né des déclarations de son secrétaire général André Bergeron, le P.S. a été amené au Congrès de Pau à préciser sa propre conception des liens syndicat/Parti :

« Les signataires constatent avec regret la persistance de divergences politiques et stratégiques entre le Parti et la confédération F.O. Ils ont eu l'occasion de formuler leur désaccord avec certaines prises de position de cette confédération exprimées par son secrétaire général André Bergeron lors des récentes luttes sociales. Ils souhaitent que dans les six prochains mois soient adoptées des dispositions internes au Parti permettant d'éviter toute confusion entre l'appartenance politique et la responsabilité syndicale. Le P.S. reconnaît — et ses adhérents pratiquent — le pluralisme syndical. S'il est en droit d'attendre de ses militants engagés dans les syndicats un comportement conforme à leurs convictions politiques, il s'interdit de leur donner des directives ou de les sanctionner pour les positions qu'ils prennent au nom de leur organisation syndicale.

Cela vaut pour les responsables F.O. comme pour ceux des autres centrales déjà membres du P.S. ou susceptibles d'y adhérer. Mais le respect de ce principe implique que les déclarations de syndicalistes membres du P.S. ne puissent pas être interprétées comme engageant en quoi que ce soit le Parti. (Extrait de la motion d'orientation.)

DOCUMENT

— APPARTENANCE SYNDICALE ET VOTE

Un sondage de la S.O.F.R.E.S., publié au lendemain des législatives dans le « Nouvel Observateur » du 28 mai 1973, a donné des indications sur les choix politiques des salariés en fonction de leur appartenance syndicale.

Choix politique	Appartenance syndicale				
	C.G.T.	C.F.D.T.	F.O.	Autres syndicats	Non syndiqués
Parti Socialiste	29	30	43	23	20
Parti Communiste	58	21	20	21	4
Extrême Gauche	1	11	3	4	23
Réformateurs	3	6	5	16	14
Majorité	6	27	23	31	36
Divers droite	3	5	6	5	3
	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Si l'on applique les résultats de ce sondage aux effectifs de la C.G.T. (2,5 millions), de la C.F.D.T. (900 000) et de F.O. (700 000), on note que 750 000 adhérents de la C.G.T., 270 000 de la C.F.D.T. et 280 00 de F.O. auraient voté pour un candidat socialiste en mars 1973.

C) SYNDICATS ET PARTIS DANS L'ENTREPRISE

IL N'Y A PAS DE « TERRAIN DE LUTTE » SPECIFIQUEMENT POLITIQUE OU SPECIFIQUEMENT SYNDICAL...

Les partis de gauche en général, le Parti Socialiste en particulier, car c'est là l'une des conditions primordiales de son renouveau, entendent ne pas limiter leur action à ce qu'on peut appeler le « domaine traditionnel de la politique : collectivités locales, Parlement ». Ils entendent agir ainsi au plan des luttes sociales, dans les entreprises.

C'est là le seul moyen de donner à la lutte électorale elle-même sa vraie dimension. Elle n'est, en effet, rien d'autre que la manifestation d'un rapport de forces. Celui-ci reflète l'état de la lutte des classes à l'échelon du pays tout entier, comme au niveau le plus bas dans les entreprises, les quartiers, les écoles... En élargissant ainsi leurs perspectives, les partis se trouvent fatalement confrontés à leurs partenaires syndicaux.

A l'inverse, les syndicats, qui se limitaient jusqu'à une période encore récente à une action strictement économique et professionnelle, semblent eux-mêmes appelés à élargir leur champ d'action : transports, santé, logement, éducation sollicitent leur intervention.
Leur activité englobe tous les aspects de la vie politique et sociale.
Ainsi les syndicats se trouvent confrontés aux partis.
D'où la question : concurrence ou complémentarité ?

... MAIS SYNDICATS ET PARTIS ONT UN ROLE SPECIFIQUE

Dans les luttes quotidiennes, syndicats et partis se retrouvent, et parfois, semblent se concurrencer. En fait, le syndicat est une organisation qui exprime les intérêts des travailleurs, en tant que salariés, là où ils se trouvent. Le syndicat représente une « profession ». Même s'il évite de tomber dans le corporatisme catégoriel ou professionnel, même lorsqu'il se veut un syndicalisme de masse et de classe, le syndicalisme exprime toujours plus ou moins les particularismes. Le syndicat d'abord est un organe de « défense » des salariés même lorsqu'il se réclame de la lutte des classes et d'un projet politique impliquant une transformation de la société.

Le parti, au contraire, se veut offensif. Il entend conquérir le pouvoir. Il se veut aussi « global » : même s'il entend représenter plutôt dans son action telle ou telle couche de la population, même s'il se veut par exemple un parti « ouvrier », il entend représenter aussi l'intérêt supérieur d'une nation, et parle, de ce fait, au nom de tous les citoyens. Dans la mesure où le parti rassemble les travailleurs de toutes professions, son intervention donne aux conflits dans les entreprises leur véritable dimension collective. L'intervention des socialistes donne aux luttes professionnelles et sectorielles un écho national, en leur évitant de tomber dans le travers du corporatisme.

Elle permet de faire connaître et de populariser d'autres solutions que celles proposées par le pouvoir en place. Elle permet, enfin, aux travailleurs appartenant à diverses centrales de confronter leurs analyses. Inversement, le parti nourrit son expérience de ses contacts avec la base.

Connaissant de l'intérieur, directement, là où ils se posent, tous les problèmes, il enrichit sa réflexion collective et oriente son action en conséquence.

« CETTE SPECIFICITE DES ROLES DES SYNDICATS ET DES PARTIS N'IMPLIQUE PAS QU'IL Y AIT ENTRE EUX HIERARCHIE OU DEPENDANCE. »

Les socialistes se refusent donc catégoriquement à la pratique du « noyautage » des organisations syndicales qui caractérisent certains groupes gauchistes, voire certains courants du P.S.U., et qui n'est

pas sans rappeler la 9e condition fixée par l'Internationale Communiste en 1920, concernant l'adhésion des syndicats.

• UN EXEMPLE : *la polémique C.F.D.T.-P.S.U., en octobre 1969, sur les groupes politiques et les sections syndicales d'entreprises.*

Le rapport de la Direction Politique Nationale du P.S.U.

« Il est nécessaire que, en liaison avec un nombre important de militants, non organisés politiquement, se définissent les orientations syndicales ou sociales qui donnent à la lutte syndicale ou sociale sa pleine signification politique. En d'autres termes, dans les secteurs de lutte prioritaires, aujourd'hui la production industrielle, l'agriculture et l'enseignement, auxquels il faudra sans doute ajouter d'ici peu la santé, les militants du P.S.U. devraient être capables de définir les axes de lutte (contrôle, organisation collective des travailleurs) répondant aux préoccupations d'une large base et compatibles avec l'orientation générale du parti. »

La réaction de la C.F.D.T.

« Un examen attentif du rapport montre malheureusement que, malgré la déclaration d'intention sur l'autonomie des organisations de masse, vous concevez le rôle des militants politiques dans les entreprises et dans les organisations de masse d'une manière qui n'est pas essentiellement différente de celle décrite par Lénine et appliquée subrepticement par le parti communiste français. »

Edmond Maire, *Le Monde*, 28-10-69.

• LA SECTION SOCIALISTE D'ENTREPRISE :

L'intervention des sections (ou groupes) socialistes d'entreprise se situe à trois niveaux.

— *Au niveau de la lutte idéologique :*

Les socialistes ont pour tâche d'expliquer aux travailleurs qu'il s'agit de changer le rapport de domination et d'exploitation, de lutter pour que l'homme puisse décider de son travail et de sa finalité ; de leur faire comprendre que les seules vraies solutions, et la seule alternative, résident dans un changement de politique

que le compromis n'est que provisoire et que les avantages durement conquis restent fragiles, et seront dénaturés, tant que le système n'aura pas changé. Cette prise de conscience est essentielle. Le parti a pour tâche de la faciliter car elle n'est pas immédiate : d'autant plus que le Patronat et l'Administration développent de plus en plus fréquemment des stratégies d'intégration.

— *Au niveau de la lutte revendicative :*

Le parti, en tant que tel, n'a pas à assumer un quelconque leadership lui conférant une responsabilité particulière dans la « direction des luttes ». Ce n'est pas aux partis, même s'ils en approuvent les objectifs revendicatifs, qu'il convient de déclencher une grève, ou d'y mettre fin. C'est aux syndicats qu'il convient d'apprécier le rapport des forces en présence, et de négocier le moment venu les compromis nécessaires. Cela ne veut pas dire que le rôle des partis soit nul. Soutenir les syndicats, donner la dimension nationale et le prolongement politique du conflit, tel est l'objectif d'une section d'entreprise à chaque moment aigu de la lutte des classes. Seul le parti peut proposer des solutions en terme de pouvoir et de programme de gouvernement.

— *Au niveau de la lutte politique quotidienne :*

Le rôle d'une section socialiste d'entreprise est aussi d'engager des actions qui lui sont propres, sur des problèmes d'actualité, susceptible de mobiliser la masse des travailleurs, indépendamment de leur particularisme catégoriel ou d'entreprise. Les campagnes organisées par le parti ou l'ensemble de la gauche sur des thèmes unitaires comme la défense de l'emploi, la lutte contre la vie chère, les immigrés, l'amélioration des conditions de travail, le logement social, les transports en commun, etc., rentrent dans ce cadre. Ces actions sont d'autant plus importantes qu'elles permettent de montrer que le capitalisme ne règne pas seulement dans l'entreprise mais aussi à l'extérieur de celle-ci et de relier l'action politique sur le lieu de travail aux difficultés de la vie de tous les jours.

Bien loin de contrecarrer ou de concurrencer l'intervention des syndicats, celles-ci en constituent au contraire le prolongement et le complément naturel, rendant ainsi plus efficace le combat contre le capitalisme.

CE QUE PENSENT LES SOCIALISTES :
INDEPENDANCE ET SOLIDARITE

Annexe à la motion de Pau (Janvier 1975)

« Il faudra orienter en priorité la propagande des fédérations et des sections vers les entreprises avec le soutien actif du Parti aux luttes sociales au niveau local et en particulier la participation active des élus locaux.
Cette action conduira le Parti à développer des relations privilégiées avec les organisations syndicales. Ces relations doivent reposer sur l'indépendance dans la solidarité. Indépendance de chacun dans l'élaboration de son analyse, de sa stratégie, de son projet et de ses décisions propres. Solidarité parce que l'adversaire de classe est le même et que les décisions des uns et des autres interfèrent constamment.
Le P.S. rejette toute conception des relations parti-syndicat qui tendrait à subordonner le syndicat au parti et inversement. Le syndicalisme a pour tâche d'exprimer les aspirations des travailleurs, de prendre en charge leurs revendications, d'agir pour la transformation des rapports sociaux.
Au travers de son histoire, le syndicalisme a montré que pour assumer la totalité de ses responsabilités, il ne pouvait négliger le débouché politique des luttes. Mais c'est la fonction du parti de poser la question du pouvoir politique. » (Extraits.)

Ainsi, le Parti Socialiste, en affirmant le principe de l'indépendance syndicale dans la solidarité politique, rejette à la fois :

— la thèse de l'anarcho-syndicalisme qui ignore la prise du pouvoir d'Etat et minore les conditions politiques nécessaires à l'avènement du socialisme ;
— la thèse léniniste qui fait du Syndicat une organisation subordonnée au Parti ;
— la thèse travailliste qui soumet l'orientation du Parti à celle du syndicat.

D) LES SYNDICATS ET LES PROGRAMMES POLITIQUES

L'histoire du mouvement ouvrier donne sur ce plan quelques éléments de réponse, qu'il s'agisse d'une histoire déjà assez lointaine (position de la C.G.T. face au programme du Front Populaire en 1936) ou d'une période plus récente (position des syndicats face au Programme Commun de Gouvernement de la Gauche en 1973). Au-delà de l'attitude que les organisations syndicales peuvent avoir à l'égard des programmes politiques, c'est, en fait tout le problème **de la transition vers le socialisme** qui est soulevé. **Que feraient les organisations syndicales face à une expérience politique de gauche en France ?** La question était implicitement posée lors des élections présidentielles du printemps 1974.

Si, comme le dit la Constitution elle-même, le rôle spécifique des partis est « de concourir à l'expression du suffrage », l'élaboration de programmes à destination de l'opinion publique est une de leurs tâches essentielles.

Dans la mesure où leur objectif réel est de conserver la société telle qu'elle est, les partis de droite ont toujours accordé peu d'importance aux programmes.

Dans la mesure, au contraire, où ils se proposent de transformer la société, les partis de Gauche doivent expliciter leurs propositions, pour gagner la confiance de l'opinion.

Dans l'élaboration des programmes de la Gauche, quel peut être le rôle des syndicats ? Jusqu'où peuvent-ils, jusqu'où sont-ils décidés à aller ?

● L'EXPÉRIENCE DU PASSÉ

Déclaration de la C.G.T. concernant le Programme de Front Populaire de 1936 : adhésion et vigilance.

« Le Congrès continue l'adhésion donnée par les représentants du mouvement syndical au programme dressé par le Comité de Rassemblement Populaire, en vue de mobiliser les masses populaires françaises pour l'amélioration de leur sort et pour la défense et le triomphe de la liberté et de la Paix.

La C.G.T., dans tous ses éléments, soutiendra par une lutte incessante les revendications contenues dans ce programme dont elle exigera la réalisation et qu'elle associe étroitement aux revendications propres à la classe ouvrière et aux réformes de structure énoncées dans le plan de la C.G.T. : fonds national de chômage, semaine de quarante heures, salaire minimum, grands travaux, contrats collectifs, contrôle ouvrier.

« Mais le Congrès déclare, avec la plus grande fermeté, qu'il ne suffit pas d'énoncer devant le peuple des revendications et des aspirations qui lui sont chères ; il faut, sous peine de déceptions cruelles et graves dans leurs conséquences, les faire passer dans la réalité. »

Congrès de réunification de la C.G.T., Toulouse, 1936.

● LES POSITIONS DE PRINCIPE ACTUELLES

● *La C.G.T.*

La C.G.T. considérant, depuis longtemps, que le soutien des organisations syndicales est nécessaire à la mise en œuvre d'une « politique de progrès », non seulement accepte, mais souhaite être associée à l'élaboration des programmes de la Gauche. Allant très loin sur ce plan, la C.G.T. estime normal que les syndicats et les partis rédigent et signent en commun des programmes de gouvernement.

« Nous ne voulons pas d'un retour aux errements d'autrefois. Le progrès est réel, et nous sommes dans la bonne voie. Mais il est nécessaire de poursuivre l'action pour aller plus loin dans la voie de l'union des forces de gauche, et notamment pour par-

venir au programme commun de gouvernement, élaboré en commun par les partis et les syndicats, que réclame la C.G.T.
Pour la gauche entière, le soutien des syndicats est nécessaire à l'accomplissement d'une politique de progrès.
Au moment où l' « après-gaullisme » constitue, dans tous les milieux, le principal sujet de préoccupation, il serait bien étrange que la C.G.T. s'en désintéresse et n'opte pas pour une solution de rechange conforme aux intérêts des travailleurs.
C'est pourquoi nous avons pris contact avec les partis de gauche, qui auront, demain, la charge d'assurer la direction des affaires politiques, non pas pour leur offrir inconditionnellement nos services, mais pour connaître leurs intentions, leur exposer les nôtres et examiner la possibilité d'une coopération sur des objectifs déterminés dans l'immédiat et pour l'avenir. »

M. Krasucki, Congrès des Fonctionnaires C.G.T., *Le Monde*, février 1968.

• *La C.F.D.T.*

La position de principe de la C.F.D.T. est plus nuancée que celle de la C.G.T. Si la C.F.D.T. estime que la dimension politique des revendications conduit forcément les syndicats à se concerter régulièrement avec les organisations politiques de gauche, elle ne croit pas pour autant que les syndicats puissent, en tant que tels, signer des programmes de gouvernement. On trouve là l'origine des réticences manifestées par la C.F.D.T. à l'égard du Programme Commun de Gouvernement.

« La dimension politique des revendications conduit le syndicalisme à se concerter avec les organisations politiques...

« Si la C.F.D.T. est indépendante des partis, groupements et formations politiques, elle n'a jamais préconisé l'apolitisme. Rappelons que l'indépendance syndicale implique le refus de subordonner l'orientation du syndicalisme à celle d'un parti, ou d'une coalition de partis, qui aspirent au pouvoir, ou qui l'assument déjà. Mais l'indépendance syndicale c'est aussi la capacité de juger les événements et les situations politiques, ce qui implique la définition d'une politique syndicale qui permette au syndicalisme de se placer au même niveau d'égalité intellectuelle et morale que les partis.

La dimension politique des revendications conduit le syndicalisme à se concerter avec les formations politiques qui partagent les mêmes objectifs de lutte, afin de situer les revendications globales dans une perspective de transformation de la société. »

Rapport d'Activité, Congrès Confédéral, Issy-les-Moulineaux, mai 1970.

... mais les syndicats, en tant que tels, n'ont pas à signer des programmes de gouvernement ».

« La C.F.D.T. considère que l'établissement d'un programme de gouvernement relève de la fonction exclusive des partis. Un syndicat ne peut se lier à un tel programme car la nature d'une organisation syndicale n'est pas de gouverner mais de porter à tout moment les aspirations des travailleurs, de transformer à tout moment les rapports sociaux et les mentalités, d'agir en permanence pour le dépassement des limites des institutions et structures existantes.

Or, un programme de gouvernement prédétermine et programme dans le temps la satisfaction d'un certain nombre de revendications. Il comporte inévitablement les limites découlant de la conjoncture économique et sociale du moment où il est établi. En conséquence, la C.F.D.T. porte une appréciation sur le contenu, l'ordre des priorités, les échéances et les moyens retenus par un programme de gouvernement. Elle détermine son attitude en conséquence en excluant toute subordination de son action à un programme de parti, toute procédure qui conduirait le syndicat à être un agent d'application d'une politique gouvernementale.

Ainsi, la C.F.D.T. a donné librement ses appréciations sur le programme de gouvernement P.C.-P.S. ; elle en a reconnu l'importance politique, en a approuvé les objectifs qui rejoignaient les siens et en a critiqué les insuffisances. »

Conseil National des 24-26 octobre 1974 : *Syndicalisme* du 26 décembre 1974.

● *F.O. : « Aux partis politiques de prendre toutes leurs responsabilités politiques. »*

Pour Force Ouvrière, la position est encore plus catégorique. Cela implique un refus pour le syndicat de s'engager dans les

débats politiques que soulève inévitablement toute échéance électorale.

« Le syndicalisme réclame toute sa place, mais rien que sa place. Il n'entend pas se substituer à ceux qui détiennent pouvoirs législatif et exécutif.

Nécessairement organisé au niveau des entreprises, services, administrations, en vue de la défense des intérêts professionnels et moraux des travailleurs, le Syndicalisme prouve cependant, dans ses recherche et réalisation de réformes, sa puissance créatrice de droits nouveaux applicables à l'ensemble des salariés.

Différent du corporatisme, expression des seuls intérêts de l'ensemble d'un groupe professionnel synonyme d'intérêts restrictifs de clans ou caste, le syndicalisme ne peut toutefois prétendre prendre en charge toutes les ambitions des salariés au point d'être le seul creuset de la Société où s'affronteraient inéluctablement et confusément pouvoir et subordination, revendications et contraintes, individu et collectivité.

Rejetant ces deux conceptions, le Syndicalisme doit faire valoir ses objectifs, tout en laissant aux organismes de décision habilités la responsabilité politique des choix qu'il doit s'efforcer de faire correspondre à ses propres ambitions et solutions. »

Le syndicalisme dans la Société. Résolution Finale. Congrès F.O., novembre 1971 *(Spécial F.O.-Hebdo,* n° 1286).

● UNE ILLUSTRATION : LA POSITION DES SYNDICATS A L'OCCASION DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 1974

• *La C.G.T.*

« La C.G.T. appelle les travailleurs en activité ou en retraite à voter ou à faire voter massivement pour François Mitterrand, candidat commun de la gauche, sur la base des orientations fondamentales du Programme commun.

L'élection présidentielle offre aux travailleurs la possibilité de mettre un terme à la politique antisociale du gouvernement et d'ouvrir la voie à de profonds changements, vers une vie nouvelle.

La désignation d'un candidat commun par les trois partis signataires du Programme commun de gouvernement ouvre ces perspectives et répond à la volonté exprimée par la C.G.T. » (...)

Résolution de la Commission Exécutive Confédérale du 10 avril 1974.

• *La C.F.D.T.*

« La C.F.D.T. n'attend pas d'un président de gauche la solution à tous les problèmes des travailleurs. Elle est cependant persuadée qu'il est possible d'amorcer des changements fondamentaux grâce à l'espoir et à la mobilisation populaire qui naîtraient d'une victoire de la gauche et à la nomination immédiate d'un gouvernement entamant, sans délai, des négociations avec les organisations syndicales pour satisfaire les revendications prioritaires et engager des transformations démocratiques, en particulier dans les entreprises et institutions sociales.

La C.F.D.T. est opposée à toute candidature se situant « a priori » en dehors de la recherche de l'union. Les candidats, quels qu'ils soient, qui entrent dans ce jeu pour compter des électeurs ou disposer d'une tribune de propagande ne peuvent que nuire aux intérêts des travailleurs. En outre, un militant syndical de base, fût-il prestigieux, n'a pas forcément compétence pour devenir président de la République. »

Déclaration du Bureau confédéral, 5 avril 1974.

• *La F.E.N. : « Dans le camp de la Gauche. »*

« L'enjeu est trop important pour garder le silence. La F.E.N. a le devoir de préciser sans ambiguïté sa position sur les problèmes généraux concernant le devenir des travailleurs, en particulier lorsque se trouvent en jeu les principes de liberté, de responsabilité et de démocratie, ces fondements de l'espérance des travailleurs que la F.E.N. s'assigne comme objectif : le socialisme dans la liberté.

Cela n'implique pas pour la F.E.N. une assimilation pure et simple de l'action syndicale et de l'action politique.

(...) Les syndicats ont un rôle qui leur est propre et qui ne peut être confondu avec celui des partis politiques. Leur rôle est de représenter et défendre les intérêts légitimes des travailleurs. Ce rôle qu'ils assument dans l'opposition à une politique et à un

gouvernement représentant les intérêts capitalistes qui les soutiennent, ne saurait changer avec lui ou avec le type de société. Sans quoi nous nous trouverions dans un régime où les syndicats devenus courroies de transmission des partis politiques ne seraient plus que des exécutants et où les travailleurs ne seraient plus défendus et représentés comme ils doivent l'être. Ce n'est pas ce régime-là que veut la F.E.N. pas plus d'ailleurs que ne le veut François Mitterrand (...)

Le choix du 19 mai est entre :

— le pari sur l'avenir avec les risques qu'il comporte, certes, mais aussi avec toutes ses promesses et la confiance dans la capacité de notre peuple, le pari sur l'avenir qui, seul, peut donner un sens à l'action pour de réels progrès de la condition des hommes ;

— et la continuité d'un système qui sécrète et perpétue les inégalités sociales pour la sécurité des nantis et le maintien des privilèges (...) En un mot (...) une étape, peut-être décisive, de l'éternel combat des forces de progrès contre les forces de la réaction, du combat de la Gauche contre la Droite (...). Dans ce combat, par sa naissance, par sa raison d'être, donc depuis toujours, la F.E.N. est dans le camp de la Gauche... »

J. Marangé, Meeting de Lyon : 15 mai 1974.

• *F.O. : « Ne pas se prononcer sur le plan politique. »*

Deux des candidats appartenaient à F.O. : Emile Muller, le réformateur, et Arlette Laguiller, candidate trotskyste. Mais là n'est pas la raison essentielle du silence observé par la centrale à l'occasion des présidentielles. Pour ses responsables nationaux, F.O. en tant que syndicat n'a pas à se prononcer sur le plan politique, notamment lors des échéances électorales.

Sans doute F.O. a-t-elle pris au moins une fois position dans un débat politique : c'était en 1969, lors du référendum. Mais c'est précisément parce que la réforme régionale proposée à l'époque envisageait une intégration des syndicats dans des assemblées politiques que F.O. l'avait combattue, en se prononçant pour le « non ». En 1974, comme en 1973, c'est toujours au nom de l'autonomie du syndicalisme qu'André Bergeron refuse de prendre position. Ce choix a suscité un certain nombre de critiques lors du congrès confédéral de F.O. qui s'est tenu du 11 au 14 juin 1974.

« (...) Nous avons souligné à maintes reprises, l'importance capitale de ce scrutin. (...) Tout le monde est concerné et le devoir de chacun est de participer au vote, avons-nous déclaré en permanence.

Fidèles à notre ligne de conduite de toujours, nous avons tenu à respecter les principes fondamentaux de liberté et d'indépendance sur lesquels est bâtie la Confédération Force Ouvrière.

C'est en s'appuyant sur ces principes et sur le respect absolu du citoyen, de ses conceptions propres, que nous nous sommes refusés à donner des consignes de vote. Les travailleurs n'ont pas besoin qu'on les prenne par la main pour savoir où se trouvent les dangers et pour fixer leur choix en toute liberté, en toute conscience. Dans la démocratie, telle que nous la concevons, c'est aux partis politiques qu'il incombe de jouer leur rôle. Le Syndicat n'a pas à se substituer à eux (...)

F.O. magazine, juin 1974.

CE QUE PENSENT LES SOCIALISTES

Tirant les leçons de l'expérience, les socialistes considèrent que le passage au socialisme en France ne peut se faire qu'à deux conditions :

1. **L'élaboration d'un contrat proposé à l'opinion, entre les forces politiques de gauche, décidées à réaliser le programme de transition qu'elles auront mis au point.**
2. **L'existence dans le pays d'un large soutien populaire, capable de faire échec aux manœuvres de la réaction, cherchant à paralyser la gauche et à l'empêcher de mettre en œuvre son programme.**

L'exemple de Mai 1968 montre en effet qu'il ne suffit pas de renverser momentanément le rapport des forces par la grève pour s'emparer du pouvoir ; l'expérience du Front populaire en 1936 révèle à l'inverse qu'il ne suffit pas à la gauche d'être électoralement majoritaire pour engager un processus de transition vers le socialisme. S'il est vrai que la convergence d'une volonté politique résolue au niveau de l'Etat, et de la pression populaire, exer-

cée sur le terrain économique et culturel, semble devoir conditionner le succès de toute l'expérience de gauche, l'articulation des rapports entre partis, qui luttent pour conquérir le pouvoir d'Etat, et syndicats, dont les revendications s'exercent prioritairement sur le terrain économique et social, prend une importance décisive. Cette convergence des luttes syndicales et politiques n'engage pas forcément les syndicats à signer des programmes de gouvernement, mais elle implique entre organisations syndicales et partis de gauche un contact permanent et une confiance réciproque.

Dans la mesure où elles sont représentatives des travailleurs, les socialistes ne sauraient se dispenser de consulter régulièrement et sytématiquement les forces syndicales qui se donnent aussi pour objectif l'abolition du régime capitaliste et la transformation sociale. Par leur apport, ces dernières peuvent contribuer de façon essentielle à l'enrichissement du programme socialiste, puis du programme commun de toute la Gauche.

E) LES SYNDICATS EN REGIME SOCIALISTE

— LA POSITION DE LA C.G.T.

Une évolution sensible par rapport aux conceptions traditionnelles des communistes : le rôle des syndicats ne sera pas fondamentalement changé dans une société socialiste :

« Ils devront toujours défendre les intérêts des travailleurs, mais leur action s'exercera dans des conditions tout à fait différentes, elle pourra être réellement constructive, et à ce moment-là, la participation des syndicats à l'édification de la nouvelle société prendra sa pleine signification.

Pour qu'il puisse en être ainsi, il est nécessaire que le régime socialiste respecte le libre exercice du droit syndical, y compris le droit de grève, et que l'action syndicale s'exerce en toute indépendance vis-à-vis de l'Etat et des partis politiques qui détiendront le pouvoir. »

G. Séguy, *Le Monde*, 1er décembre 1970.

— LA POSITION DE F.O.

Une autonomie absolue par rapport aux pouvoirs, dans la tradition de la Charte d'Amiens.

« La nature du syndicalisme est d'un pouvoir autonome qui se distingue autant de ceux qui détiennent le gouvernement que de ceux qui aspirent à le conquérir. Nous formons une organisation de gouvernés décidés à se faire respecter et écouter par les gouvernants quels qu'ils soient. Nous ne saurions prendre envers ces

gouvernants d'autre engagement que celui de contester leurs projets et leurs actes chaque fois qu'ils ne seraient pas conformes aux aspirations légitimes des travailleurs salariés.
Telle est notre doctrine. »

R. Felce, Secrétaire Confédéral de la C.G.T.-F.O.

— LA POSITION DE LA C.F.D.T.

« La volonté d'assurer la construction du socialisme démocratique par l'action consciente de la majorité du peuple implique, qu'à tous les moments du processus de transformation, les libertés individuelles et collectives soient respectées et les conditions de leur développement assurées.
Dans l'éventualité de l'arrivée de la gauche au pouvoir politique, il ne s'agira pour le mouvement syndical, ni de déborder le gouvernement en s'engageant ainsi dans une impasse minoritaire, ni de se satisfaire des limites rencontrées par le nouveau gouvernement en butte à la contre-attaque capitaliste. Il s'agira de développer une action syndicale exigeante quant à la mise en œuvre des objectifs poursuivis, responsable quant aux données générales de la situation, une action de masse et de classe à la mesure de la prise de conscience de la classe ouvrière et de son engagement dans la lutte. »

Dossier *Syndicalisme* du 26-12-74 : Rapports Partis-Syndicats dans l'action pour aujourd'hui et demain.

LE SYNDICAT DOIT RESTER UNE FORCE DE CONTESTATION

Un syndicat ne peut mettre sur le même plan un régime politique qui représente l'adversaire de classe, et celui qui entend incarner les aspirations des salariés. L'une des conséquences les plus évidentes de l'instauration du socialisme en France serait d'accroître considérablement, par les droits nouveaux qui leur seraient accordés et les procédures de consultations systématiques mises en place, l'influence des organisations syndicales.

Cela ne signifie nullement qu'il doive y avoir une quelconque subordination du syndicalisme par rapport au pouvoir politique en place.

LE SYNDICALISME EST, EN EFFET, PAR NATURE, UNE FORCE DE CRITIQUE ET DE CONTESTATION. IL DOIT LE RESTER. NON SEULEMENT SA LIBERTE DE PAROLE ET D'ACTION DOIT ETRE MAINTENUE, MAIS ELLE DOIT ETRE DEVELOPPEE.

Dès lors que les intérêts légitimes des salariés sont mis en cause, à un moment donné ou sur un point donné, fût-ce dans le cadre d'un régime socialiste, la mission du syndicalisme est de garantir la défense de ces intérêts, y compris s'il le faut par le conflit. Le syndicat doit répondre en permanence à des situations concrètes ; il prend en charge les réactions spontanées des travailleurs ; surtout, il est présent en permanence, à travers les fluctuations des majorités politiques et ne peut connaître l'alternance pouvoir-opposition ; il doit être le moyen d'expression directe des communautés de travailleurs en face du pouvoir que sécrète toute société, fût-elle socialiste.

Le syndicat est donc, en permanence, un contre-pouvoir. L'application de ce principe a des conséquences très directes au niveau des entreprises, et notamment dans celles où doivent avoir lieu les « expériences » d'autogestion prévues par les programmes socialiste et par la « variante » du Programme Commun « concernant l'extension des pouvoirs des travailleurs ».

Dans une entreprise de type socialiste, le syndicat doit donc garder son indépendance. L'autogestion n'est pas une gestion syndicale (pas plus d'ailleurs qu'une gestion confiée à des « comités » politiques). C'est une gestion assurée par des représentants élus de travailleurs (et des usagers ou des consommateurs). Que les syndicats présentent des candidats à ces élections paraît tout à fait légitime. Ils ont chèrement acquis ce droit, pourquoi le leur enlever ? C'est la droite qui y songe, pas la gauche qui veut, au contraire, sur ce plan, renforcer les prérogatives des organisations représentatives, par rapport aux syndicats « jaunes ».

Mais, l'élection de délégués sur listes patronées par les syndicats n'implique pas que ce soient les syndicats, en tant que tels, qui gèrent les entreprises. La vie syndicale doit demeurer autonome dans l'entreprise. Le rôle revendicatif et critique du syndicalisme

doit rester entier, en régime socialiste, comme en régime capitaliste. Simplement, le contexte serait si différent que l'exercice de ce principe prendrait forcément une autre signification.

CE QUE PENSENT LES SOCIALISTES

Définir le rôle du syndicalisme dans une société socialiste, c'est déjà définir le modèle de société socialiste qu'on entend promouvoir. Le socialisme crée des conditions nouvelles à l'action syndicale, puisqu'il concrétise l'un des objectifs globaux que se fixe le syndicalisme : l'abolition du régime capitaliste. Pour autant, le socialisme ne supprime pas la nécessité de l'action syndicale. Le socialisme ne saurait être en effet une société figée et bureaucratisée. Lorsqu'ils parlent de « société pluraliste », les socialistes signifient que la suppression totale ou partielle de l'appropriation des moyens de production ne supprime pas pour autant les tensions sociales. Le syndicalisme, à qui les socialistes au pouvoir reconnaîtraient enfin un droit de cité plein et entier, doit donc garder sa vocation critique. Porteur des revendications des salariés, et représentatif de leurs intérêts, le syndicalisme est un organe d'expression des préoccupations de la base, et un moyen de contrôle des décisions prises à quelque niveau que ce soit. Le socialisme ne peut se concevoir sans un maintien total, voire un renforcement de l'autorité et de l'indépendance du mouvement syndical. Il est intéressant de voir que sur ce point, et malgré des différences de tonalité encore sensibles, une évolution s'est faite et qu'une certaine convergence se manifeste au niveau des grandes centrales syndicales.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS DU PARTI

Présence et action des socialistes dans l'entreprise (Brochure du secteur entreprise, 1974, *12, Cité Malesherbes, Paris-IX^e^*, 3 F).

Nouvelle Revue Socialiste, n° 3 : « Les syndicats et l'élection présidentielle » (pages 56 à 67).

Théorie et pratique des relations partis-syndicats, Démocratie et Université *(25, rue du Louvre, Paris-I^er^*, 5 F).

Partis et syndicats, Cahiers Socialistes (C.E.R.E.S.), décembre 1974, *246, rue H.-Martin, Paris-IX^e^*.

Le Syndicalisme et l'Etat en France, Cahiers de l'O.U.R.S. (n^os^ 7 et 8), *86, rue de Lille, Paris-VII^e^*.

OUVRAGES GENERAUX

L'action Syndicale, numéro spécial, Après demain *(27, rue J.-Dolent, Paris-XIV^e^*, 6 F).

G. Lefranc, Le syndicalisme dans le monde, P.U.F., que sais-je ?, n° 356.

J. Capdevieille et R. Mouriaux, les syndicats ouvriers en France, A. Colin, U 2, 1973.

A. Barjonet, la C.G.T., Seuil, Coll. Politique.

G. Caire, Les syndicats ouvriers, P.U.F., coll. Thémis, 1971.

H. Krasucki, Syndicats et socialisme, Ed. sociales, 1972.

Jean-Daniel Reynaud, Les syndicats en France, Le Seuil, coll. Politique, 1975, 2 vol.

LES SYNDICALISTES ONT LA PAROLE

R. Chéramy, « La F.E.N. : 25 ans d'unité syndicale », Edition de l'Epi, 1974.

A. Bergeron, « Force Ouvrière », Ed. de l'Epi.

« Lettre ouverte à un syndiqué », A. Michel, 1975.

E. Maire et J. Julliard, « La C.F.D.T. d'aujourd'hui », Seuil, 1975.

G. Séguy, « Lutter », Stock, 1975.

Fondation Jean Jaurès

BULLETIN DE COMMANDE

Nom .....

Adresse .....

.....

Commande ..... exemplaires

Ci-joint chèque n° ..... à l'ordre de C.E. Loo de ..... Francs

Prix : 3 F l'exemplaire
2 F par commande de 100 exemplaires (Franco de port)

A retourner : Secrétariat National à la Formation
12, cité Malesherbes, 75009 Paris.
Tél. 878-40-73.

Supplément à « Combat Socialiste » n° 37.

Fondation Jean-Jaurès

© « Combat socialiste », 1975
Imprimé en France par Corbière et Jugain, Alençon
Collaboration technique Tema

Fondation Jean-Jaurès

© Fondation Jean-Jaurès